Séance du 19 février 2024

Le Dix-Neuf Février Deux Mille Vingt-Quatre à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 13 février 2024, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

En exercice : 58
Présents : 40
Votants : 49

Étaient Présents :

ASTILLÉ	DEROUET Loïc, titulaire
ATHÉE	MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire
BALLOTS	DALIFARD Alexia, titulaire
BOUCHAMPS LES CRAON	GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
BRAINS SUR LES MARCHES	FRABOUL Yannick, suppléant
CHÉRANCÉ	VALLÉE Jacky, titulaire
CONGRIER	TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires
COSMES	COUËFFÉ Dominique, titulaire
COSSÉ LE VIVIEN	LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, RADÉ Maurice, titulaires
COURBEVEILLE	BANNIER Géraldine, titulaire
CRAON	GUIARD Philippe, LANVIERGE Quentin, MAHIER Aurélie, PREVOSTO Dominique, titulaires
CUILLÉ	/
DENAZÉ	GOHIER Odile, titulaire
FONTAINE COUVERTE	BASLÉ Jérôme, titulaire
GASTINES	BERSON Christian, titulaire
LA BOISSIÈRE	TESSIER Jean-Pierre, titulaire
LA CHAPELLE CRAONNAISE	LECOT Gérard, titulaire
LA ROË	CHADELAUD Gaétan, titulaire
LA ROUAUDIÈRE	JULIOT Thierry, titulaire
LA SELLE CRAONNAISE	JUGÉ Joseph, titulaires
LAUBRIÈRES	BRÉHIN Colette, titulaire
LIVRÉ LA TOUCHE	MÉZIERES Hervé, suppléant
MÉE	BAHIER Alain, titulaire
MÉRAL	CHAMARET Richard, titulaire
NIAFLES	/
POMMERIEUX	RESTIF Vincent, titulaire
QUELAINES ST GAULT	DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires
RENAZÉ	GAULTIER Patrick, titulaire
SENONNES	BARBÉ Béatrice, titulaire
SIMPLÉ	/
ST AIGNAN S/ROË	PENE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires
ST ERBLON	GAUCHER Olivier, titulaire
ST MARTIN DU LIMET	BOURBON Aristide, titulaire
ST MICHEL DE LA ROË	GILLES Pierrick, titulaire
ST POIX	/
ST QUENTIN LES ANGES	GUINEHEUX Dominique, titulaire
ST SATURNIN DU LIMET	/

Étaient excusés : CHAUVIN Maxime (Ballots), SORIEUX Vanessa (Brains-sur-les-Marches), DOREAU Jean-Sébastien (Cossé-le-Vivien), MANCEAU Laurence (Cossé-le-Vivien), DE GUEBRIANT Bertrand (Craon), RAGARU Edit (Craon), DESHOMMES Catherine (Cuillé), HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé), DERVAL Séverine (La Selle-Craonnaise), CHANCEREL Philippe (Livré-la-Touche), GARBE Pascale (Méral), GENDRY Daniel (Niafles), LEFEVRE Laurent (Quelaines-st-Gault), BALOCHE Dorinne (Renazé), LIVENAIS Norbert (Renazé), PELLUAU Philippe (Renazé), BEUCHER Clément (St Poix), BEDOUET Gérard (St Saturnin-du-Limet)

Étaient absents : HAMARD Benoît (Craon), CLAVREUL Yannick (Simplé)

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Laurent LEFÈVRE a donné pouvoir à Christine DE FARCY DE PONTFARCY
Dorinne BALOCHE a donné pouvoir à Patrick GAULTIER
Bertrand DE GUÉBRIANT a donné pouvoir à Philippe GUIARD
Marie-Noëlle HINCELIN a donné pouvoir à Joseph JUGÉ
Maxime CHAUVIN a donné pouvoir à Alexia DALIFARD
Pascale GARBE a donné pouvoir à Richard CHAMARET
Laurence MANCEAU a donné pouvoir à Florence BÉZIER
Jean-Sébastien DOREAU a donné pouvoir à Maurice RADÉ
Clément BEUCHER a donné pouvoir à Colette BRÉHIN

Secrétaire de Séance : Élu **M. Thierry JULIOT**, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2024-02/10 : BÂTIMENTS

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE CRAON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du : 19 février 2024

OBJET 2024-02/10 : BÂTIMENTS
CRÉATION DU POLE CULTURE - PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA « MAISON DU PÈRE NEIL »

M. Christophe LANGOUËT, Président, rappelle au Conseil communautaire que la Pôle Culture a emménagé en octobre 2020 au sein de l'ex-trésorerie, place Volney à Craon. Le Conseil communautaire a acté en 2023 la vente du bâtiment actuel du Pôle Culture et un délai de 2 ans maximum a été négocié avec le propriétaire pour qu'il puisse disposer de son bien. Le Pôle Culture doit donc à nouveau déménager.

Le Pôle Culture souhaite mutualiser ses services afin de réunir au sein d'un même lieu :
- la direction et l'administration de l'Établissement d'Enseignements Artistiques (EEA)
- l'équipe Saison Spectacles
- l'équipe Pôle Culture (postes transversaux)

Pour cela, il est nécessaire de déménager sur un lieu proche d'un site de l'EEA.

Par ailleurs, la localisation du Pôle Culture en centre-ville permet d'assurer sa visibilité pour le public et sa proximité avec différents acteurs tels que le réseau Lecture avec la Médiathèque de Craon.

La ville de Craon par courrier en date du 15 novembre 2023 a émis un avis favorable à la cession à la Communauté de Communes du Pays de Craon, de la Maison du Père Neil, à l'euro symbolique.

Objectifs :
- Favoriser la transversalité des services Culture : EEA + Pôle Culture + Saison Spectacles ;
- Mutualiser le poste d'assistante administrative EEA pour l'accueil du public avec vente prestations EEA + billetterie Saison Spectacles ;
- Assurer la visibilité et le rayonnement du Pôle Culture pour le public ;
- Favoriser les partenariats avec le CIAS ;
- Transférer l'accueil public et l'administration EEA à Craon, lieu plus central que Cossé-le-Vivien / aux 3 sites d'enseignement ;
- Améliorer l'accueil du public pour la billetterie spectacles (extension horaires d'ouverture) et décharger l'équipe Saison Spectacles actuelle des permanences de billetterie.

Les travaux à réaliser sont les suivants :

- Raccordement aux réseaux publics : eau, électricité, télécom ;
- Les murs et menuiseries extérieures ne seront pas modifiés, hormis pour installer une fenêtre de toit (pour apporter de la lumière au dernier étage) ;
- Dépose des murs de refends et planchers existants ;
- Construction de planchers neufs ;
- Installation des réseaux et équipements intérieurs : chauffage, électricité, informatique, plomberie, ventilation ;
- Doublage (isolation) des murs périphériques et création des cloisons intérieures ;
- Finition des murs, plafonds et sols

Les honoraires de maitrise d'œuvre incluent les études de diagnostic et les missions de base prévues par le Code de la Commande Publique (AVP, PRO, ACT, VISA, DET, AOR). Il en résulte une estimation du coût, HT, du projet répartie de la façon suivante :

Plan de financement HT			
DÉPENSES PRÉVISIONNELLES		RECETTES PRÉVISIONNELLES	
Objet	**Montant HT**	**Objet**	**Montant HT**
Honoraires maîtrise d'œuvre	40 000 €	Contrat de territoire CD 53 (25%)	118 359 €
Réseaux publics	6 000 €	DETR (30%)	144 000 €
Gros-œuvre	120 000 €	Fiche 183 du CRTE (10%)	48 000 €
Menuiseries intérieures et ext.	41 000 €	Autofinancement (35%)	169 641 €
Cloisons	58 000 €		
Faux plafonds	12 000 €		
Plomberie - Sanitaire	38 000 €		
Ventilation - Chauffage	75 000 €		
Electricité	39 000 €		
Carrelage - Faïence	15 000 €		
Sols souples	18 000 €		
Peintures - Revêtements muraux	18 000 €		
TOTAL INVESTISSEMENT	480 000 €	TOTAL	480 000 €

Comme présenté et validé lors du débat d'orientations budgétaires 2024 qui s'est tenu en séance de conseil communautaire du 29 janvier dernier, il est envisagé d'inscrire cette opération au budget primitif 2024.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :
A l'unanimité (49 votants dont 9 pouvoirs)

- ⇨ **APPROUVE** l'opération d'aménagement de la Maison du Père Neil pour y localiser le Pôle culture ;
- ⇨ **VALIDE** le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus et donne délégation au Président en cas d'actualisation de celui-ci ;
- ⇨ **AUTORISE** le Président à solliciter toute aide financière possible auprès des co-financeurs ;
- ⇨ **CHARGE** le Président de toutes démarches afférentes à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Craon, le 21 février 2024

Pour extrait conforme,
Le Président,
Christophe LANGOUËT

Le secrétaire de séance,
Thierry JULIOT

Le Président,
Pour le Président et par délégation

Dominique **GUINEHEUX**

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS de CRAON B.P. 71 - 53400 CRAON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
053-200048551-20240219-DELIB20240210-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet 21/02/2024
Publication : 21/02/2024
Pour l'autorité compétente par délégation